



Monsieur Lionel CHAUVIN
Président du Conseil départemental
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Président du Comité Technique

Clermont-Ferrand, le 10 décembre 2021.

Monsieur le Président,

Vous nous avez invités à participer à la prochaine réunion du Comité Technique, le 14 décembre 2021, **dans un 1^{er} temps en présentiel puis en visioconférence**, sur un ordre du jour important dont notamment le télétravail.

Nous souhaitons vous informer du non-respect des procédures d'envois des convocations et des documents inscrites dans le Règlement Intérieur de cette instance. Nous avons reçus ces derniers le 9 décembre 2021 soit seulement 5 jours avant le Comité Technique. Nous espérons que les promesses d'évolution du dialogue social suite à nos rencontres avec le premier vice-président en septembre 2021 seraient tenues.

Conscients que les mesures sanitaires peuvent évoluer rapidement, nous revendiquons l'organisation de cette réunion **en présentiel** dans la salle d'assemblée. Les conditions d'hygiène et de sécurité peuvent être facilement respectées dans cette salle, si tout le monde adopte les gestes appropriés à la situation sanitaire.

Comme nous avons pu le constater les instances paritaires ne se prêtent pas bien à la visioconférence. Les échanges sont réduits, voire inexistantes et l'instance se transforme en réunion d'information de la collectivité et non en échanges comme prévu par le principe de "participation", consacré par le préambule de la Constitution de 1946, repris par la Constitution de 1958 qui indique : "Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises".

Conformément au règlement intérieur du Comité Technique validé lors de la réunion du CT du 14 mars 2019 (période de validité 2018-2022), dans la mesure du possible, les pièces et documents nécessaires aux travaux du Comité Technique doivent être transmis avec les convocations. Sinon, l'envoi des dossiers doit être effectué au moins huit jours calendaires avant la date de séance. Or, les documents n'ont pas été transmis aux représentants des organisations syndicales dans les délais (5 jours avant le CT).

Au vu des dossiers inscrits à l'ordre du jour, il ne paraît pas réalisable pour les représentants du personnel de prendre connaissance et d'analyser les documents transmis dans un délai aussi court et ainsi de jouer leur rôle en rendant un avis motivé et éclairé.

Aussi, **nous demandons un report du CT prévu le 14 décembre 2021 à une autre date**, avec un délai minimum de 8 jours donnés aux organisations syndicales pour préparer cette instance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.


Pour La CGT,

Pour FO,

Pour l'UNSA,

Pour SUD,

Pour la CFDT,


Stéphane COLIN

Gilles MOSNIER
Secrétaire Général du syndicat FORCE OUVRIÈRE
Conseil Départemental 63
Gilles MOSNIER


Pascale NOBLET


Brigitte DEPIS


Danielle ROUSSERIE

